

EN BREF

CRASH D'UN HÉLICO EN HAUTE-SAVOIE

FRANCE VOISINE Trois personnes ont été tuées et une autre était portée disparue hier matin dans le crash d'un hélicoptère privé à Vallorcine (Haute-Savoie), près de la frontière franco-suisse, a-t-on appris auprès des gendarmes. Les victimes se trouvaient à bord d'un hélicoptère loué par une société du barrage d'Emosson (VS). L'hélicoptère s'est écrasé vers 10h pour une raison encore indéterminée. Les victimes sont «a priori des hommes», selon la même source. L'appareil effectuait un vol de reconnaissance au-dessus d'un câble de téléphérique au niveau du barrage d'Emosson. Des recherches sont en cours pour retrouver la personne portée disparue, ont souligné les gendarmes. Contactée par l'ATS, la Police cantonale valaisanne a confirmé l'accident. ATS

DOCUMENTAIRE PAS DIFFUSÉ À LA SRF

CRASH D'HALIFAX La radio-télévision alémanique SRF refuse de diffuser un documentaire sur le crash d'un avion Swissair en 1998 à Halifax. Selon le reportage, il s'agirait d'un attentat alors que les enquêteurs penchent pour un câble qui aurait brûlé. «Ce n'est pas notre devoir de propager des spéculations», a indiqué hier à l'ATS le rédacteur en chef Diego Yanez. Il confirme que la télévision alémanique ne diffusera pas le documentaire, décision révélée par le quotidien «Blick». La Télévision suisse romande ne montrera pas de version française de ce document, a précisé Catherine Saidah, porte-parole. Le reportage a été réalisé par la télévision canadienne CBC et défend la thèse selon laquelle des preuves montrant qu'il s'agit bien d'un attentat ont été détruites et que les résultats de l'enquête officielle ont été manipulés. La SRF a participé aux recherches. ATS

UN TCHÈQUE TRÈS RICHE SERA EXTRADÉ

TRIBUNAL FÉDÉRAL Le Tribunal pénal fédéral (TPF) donne son feu vert à l'extradition de l'homme d'affaires tchèque Tomas Pitr vers son pays. Les juges de Bellinzzone ont refusé la plainte du multimillionnaire, dans laquelle il faisait valoir qu'il était poursuivi pour des raisons politiques. Tomas Pitr est l'une des personnes les plus recherchées de la République tchèque. Après la chute du Mur, il avait fait une ascension fulgurante. Ce petit vendeur de légumes était devenu riche et avait été qualifié d'«ennemi public numéro un» par un ancien chef d'Etat tchèque. ATS

AUTOS ÉLECTRIQUES DANS LES GARES

MOBILITY Les usagers de Mobility, la société coopérative lucernoise d'autopartage, pourront désormais rouler dans des véhicules électriques. Au total, neuf grandes gares de Suisse offriront chacune deux véhicules de ce type aux usagers. Cette offre, à laquelle m-way (Migros), les CFF et Siemens Suisse sont associés, sera disponible dès lundi. En Suisse romande, elle sera accessible dans les gares de Genève et à Lausanne. En Suisse alémanique, Zurich, Winterthur, Berne, Bâle, Lucerne et St-Gall proposeront ces modèles électriques. Une semaine plus tard, la gare de Zoug s'y joindra, a indiqué hier la coopérative, en présentant sa nouvelle offre à Lucerne. ATS



Les 500 millions pour l'assurance-chômage ont passé la rampe par 28 voix contre 10. KEYSTONE-A

De l'air pour le chômage partiel

FRANC FORT • Feu vert du Conseil des Etats au programme du Conseil fédéral destiné à atténuer les effets du franc fort.

CHRISTIANE IMSAND, BERNE

«Avec les mesures contre le franc fort, le parlement a été mis une fois de plus devant le fait accompli, s'exclame le sénateur tessinois Dick Marty (PLR). Nous avons déjà connu ça avec Swissair et le sauvetage de l'UBS. Le Conseil fédéral nous met en demeure d'approuver des mesures d'urgence sans que nous ayons le temps de procéder à une analyse approfondie de la situation». Ces récriminations ne l'ont pas empêché, avec la majorité du Conseil des Etats, de soutenir les mesures soumises par le gouvernement. Centré sur un coup de pouce au chômage partiel, le paquet doté de 870 millions de francs a passé la rampe, hier, par 31 voix contre 9. L'opposition s'est limitée pour l'essentiel aux rangs agrariens.

Selon l'UDC Glaronnais This Jenny, l'objectif du projet est moins de lutter contre le franc fort que de renforcer le siège branlant du chef du Département de l'économie Johann Schneider-Ammann. Ce dernier rétorque qu'il ne s'agit pas d'assurer sa sécurité mais celle des emplois. «La Confédération doit montrer qu'elle prend au sérieux les problèmes des entreprises.»

Procédure d'urgence

Traité en procédure d'urgence, le train de mesures sera valable une année

sans référendum possible. Il intervient en complément de la fixation par la BNS d'un cours plancher de 1,20 franc pour un euro. «La BNS a donné un signal fort mais le franc suisse est toujours surévalué», rappelle le socialiste fribourgeois Alain Berset. Le Conseil national se prononcera lundi prochain. La partie sera plus serrée compte tenu de l'opposition de la commission des finances.

Financé par les excédents de la Confédération, le paquet avalisé par les sénateurs repose notamment sur une allocation extraordinaire de 500 millions de francs au fonds de l'assurance-chômage. Elle est destinée à financer l'explosion attendue des demandes de chômage partiel. Pour l'UDC, c'est un mauvais signal, sachant que le parlement vient de prendre des mesures pour assainir l'assurance-chômage. Le PDC thurgovien Philipp Staehlin renchérit: «Selon la Constitution, l'assurance-chômage doit être financée par les assurés, pas par les contribuables.» Réponse du libéral radical Rolf Schweizer: «On ne peut pas donner une réponse purement juridique à une situation extraordinaire.» Le chef du groupe PDC Urs Schwaller souligne que cette contribution de la Confédération évitera de devoir recourir à une hausse des cotisations. Au final, les 500 millions ont passé la rampe par 28 voix contre 10.

La gauche est soulagée. «C'est un bol d'air pour l'assurance-chômage», note le socialiste neuchâtelois Didier Berberat.

Un prêt pour l'hôtellerie

Les diverses mesures en faveur de l'innovation et de la recherche ont été acceptées sans difficultés. Le tourisme n'a pas été oublié. La Société suisse de crédit hôtelier bénéficiera d'un prêt de 100 millions de francs. Par contre, la majorité a refusé de réduire à 2,5% le taux de TVA frappant l'hôtellerie et la restauration car elle refuse la politique de l'arrosoir. La mesure coûterait environ 730 millions de francs. «Cela n'a pas de sens de prendre une telle mesure pour une année, explique la grande argentine Eveline Widmer-Schlumpf. On sait bien que l'idée serait ensuite de la perpétuer au risque de faire capoter le projet en cours de simplification de la TVA qui bénéficiera à toute l'économie et pas seulement au tourisme.»

La baisse du taux de TVA a été soutenue par l'UDC ainsi que par plusieurs représentants des cantons de montagne. «En Valais, un emploi sur quatre est relié au tourisme», souligne le PDC haut-valaisan René Imoberdorf. Le libéral-radical neuchâtelois Raphaël Comte a mis en évidence le soutien de la branche à cette mesure. En vain. Elle a été repoussée par 26 voix contre 15. I

GRÈVE DE LA FAIM

L'alimentation forcée est rejetée

PROPOS RECUEILLIS PAR ARIANE GIGON

Le chanvrier valaisan Bernard Rappaz a une nouvelle fois cessé de manger, cet été, mais pour une période limitée. La grève de la faim qu'il a menée durant 120 jours en 2010 pour protester contre sa condamnation sont en revanche encore dans toutes les mémoires. En



Thomas Noll.

© SERAINA STEINAUER/UZH

Suisse alémanique, une série de colloques, indépendants les uns des autres, reviennent sur cette thématique. Ce fut le cas de la journée de débats intitulée «Mort en prison», organisée dernièrement par l'Université de Zurich. Thomas Noll, médecin, psychiatre et juriste, directeur de l'application des peines au pénitencier de Pöschwies (dans le canton de Zurich, le plus grand de Suisse) y a participé. Son établissement enregistre une à deux grèves de la faim en moyenne par année.

Vous avez relevé que les grévistes de la faim ont une personnalité particulière...

Thomas Noll: Oui, ce sont en général des personnes fortement narcissiques et histrioniques: elles cherchent à être au centre de l'attention. C'est une des raisons pour lesquelles je suis, personnellement, défavorable à l'alimentation forcée: le gréviste de la faim peut aller beaucoup plus loin tout en étant sûr de ne pas mourir. Cela flatte son narcissisme, car il faut un encadrement médical poussé et un grand suivi administratif. La couverture médiatique nourrit aussi le besoin de ces détenus de se mettre en scène. Mais qu'on soit pour ou contre l'alimentation forcée, nous n'avons pas le droit d'être manipulables.

Sans nourriture forcée, vous prenez en compte la possibilité de la mort du gréviste.

Je le formulerais autrement: nous gardons dans notre institution les détenus aussi longtemps qu'il est possible de les encadrer médicalement et psychologiquement. Ensuite, ils sont acheminés à l'hôpital et c'est ce dernier qui décide.

Le canton de Saint-Gall s'est doté de lignes directrices pour les cas de grèves de la faim en prison. Et Zurich?

Nous en avons, mais elles ne sont pas encore standardisées. Ce travail est en cours au sein du Concordat pour l'application des peines de Suisse orientale, dont le canton de Zurich fait partie. Des lignes directrices objectives permettent d'agir de façon coordonnée et sûre. Lorsque les autorités apparaissent peu sûres d'elles, le gréviste peut s'en trouver encouragé. Une solution fédérale serait souhaitable, mais une unification au sein des concordats est déjà une bonne première étape.» I

Oppositions déterminées aux réseaux de soins

SANTÉ • Alors que le National et le Conseil des Etats n'ont pas encore tranché, le référendum menace déjà.

FRANÇOIS NUSSBAUM, BERNE

Le parlement n'a pas encore tranché que le référendum est déjà décidé. Il s'agit de la promotion des réseaux de soins, dont le Conseil des Etats a accepté hier la version définitive. Au Conseil national, ce sera le 22 septembre. Et tous deux doivent le confirmer le 30 septembre. N'empêche, des médecins et autres praticiens de la santé dits «pour le libre choix» – réunis sous l'étiquette Pulsus – ont annoncé il y a plusieurs semaines qu'ils ne voulaient pas de ce projet et qu'ils lanceraient le référendum. Association hétéroclite de spécialistes libéraux et de médecins syndiqués favorables à une caisse-maladie unique.

Ils ont obtenu que la Fédération des médecins suisses (FMH) – dont la direction était favorable aux réseaux – procède à un vote interne sur cette révision de la loi sur l'assurance-maladie. Avec l'objectif déclaré d'amener toute la FMH à la position inverse et à soutenir le futur référendum. Selon Pulsus, la FMH doit «s'opposer fermement à la suppression du libre choix du médecin décou-



La part des factures payées par l'assuré sera de 15 % hors du réseau. KEYSTONE-A

lant de la quote-part différenciée et à la coresponsabilité budgétaire obligatoire», ainsi qu'«à la liberté de contracter et à la détérioration du secret médi-

cal». Les deux derniers points n'ont rien à voir avec la révision en question. Au sujet du libre choix du médecin, on rappellera que les réseaux en activité tels

que visés par la loi comptent plus d'une centaine de médecins: il y a donc du choix! La coresponsabilité budgétaire, elle, est décidée entre le réseau et ses assureurs, sur la base des économies d'échelle réalisées (expériences faites) dans les réseaux.

Quant à la quote-part (part des factures payées par l'assuré une fois sa franchise atteinte), elle sera de 15% hors réseau (contre 10% aujourd'hui), jusqu'à un montant annuel de 1000 francs. Pulsus a décidé le référendum lorsqu'on parlait encore de 20% et de 1700 francs... On connaîtra le résultat du vote de la FMH vers la fin septembre. Mais il n'y aura peut-être déjà plus besoin de référendum. La révision a passé aux Etats sans les voix de la gauche, qui lui trouve trop de défauts malgré une bonne intention. Alors que l'UDC, qui y est fondamentalement opposée, l'a approuvée tactiquement. Si, le 30 septembre, ces voix s'ajoutent (l'UDC est coutumière de ces petits jeux), le projet sera enterré. I